

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-132 en date du 21 juillet 2021
Portant sur l'achat d'un garage sis, 1 route d'Aubusson à Crocq**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt et un juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de la Culture sur la commune de Chénérailles, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 15/07/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 13	Exprimés : 49	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, LUQUET A, POUTARD, MÉANARD, WELTZER, TRIMOULINARD, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. FERRIER à BOUDINEAU, SIMONET B à SIMON, VIRGOULAY à PLAS, PERRIER F à ROULLAND, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à VENTENAT, CHEFDEVILLE à SIMONET, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. DESCLOUX, JAMME, BIGOURET, GIRAUD LAJOIE, SOULEBOT, DESGRANGES, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, LARGE.

Secrétaire de séance : Antoine GALINDO

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président « Développement économique et aménagement numérique »

Par délibération n°2021-131 en date du 21 juillet 2021, le Conseil Communautaire a donné un avis favorable à l'accompagnement de l'entreprise BAUTHENEY pour l'installation d'un garage sur la commune de CROCQ et a autorisé la contractualisation d'un crédit-bail.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes doit se porter acquéreur du garage sis 1 route d'Aubusson à Crocq.

Pour rappel, une expertise immobilière s'est déroulée le 09 février dernier. Au vu des éléments, l'expertise conclut à un prix d'achat de l'ensemble immobilier entre 95 000 € et 100 000 €.

Il est à noter également que ce dossier a reçu un avis favorable pour un subventionnement DETR 2021 à hauteur de 40% et que la commune de Crocq participera via un fond de concours versé dans le cadre de la politique locale du commerce à hauteur de 10 % sur le reste à charge de l'opération, dans la limite d'un plafond « reste à charge » fixé à 20 000 € et 5 % au-delà de 20 000 € (pour rappel la participation maximale d'une commune est fixée à 10 000 €)

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210721-2021-132-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, :

- Autorise l'achat de cet ensemble immobilier pour un montant de 100 000 € ;
- Prend acte que les frais notariés afférents à cet achat sont à la charge de la Communauté de communes et seront répercutés sur le coût du crédit-bail ;
- Prend acte que la commune de Crocq participera à cet achat via un fonds de concours ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 22 juillet 2021

Pour copie conforme, le 22 juillet 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Patrice MORANÇAIS

